



WORKING PAPER
COLLECTION : COHÉSION SOCIALE ET ÉCONOMIE SOCIALE

ÉCONOMIE SOCIALE ET ÉGALITÉ DES CHANCES :
LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

MAUD CANDELA, MAI 2007

Think Tank Européen *Pour la Solidarité*
Rue Coenraets, 66 – B – 1060 Bruxelles
Tél. : + 32 2 535 06 63 / Fax : +32 2 539 13 04
Email : info@pourlasolidarite.be / www.pourlasolidarite.be



Le Think tank européen **Pour la Solidarité** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, **Pour la Solidarité** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.

Think tank européen **Pour la Solidarité**
Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles
Tél. : +32.2.535.06.63 – Fax : +32.2.539.13.04
info@pourlasolidarite.be
www.pourlasolidarite.be

Les Cahiers de la Solidarité

Collection dirigée par **Denis Stokkink**

Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Série Développement durable territorial et politique de la ville, n°12, 2007.

Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°11, 2007.

La diversité dans tous ses états, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°10, 2007.

Francesca Petrella et Julien Harquel, *Libéralisation des services et secteur associatif*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°8, 2006.

Éric Vidot, *La Reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°7, 2006.

Anne Plasman, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°6, 2006.

Sarah Van Doosselaere, *Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°5, 2004.

Anne Plasman, *Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°4, 2004.

Entreprenariat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°3, 2004.

Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°2, 2004.

Anne Plasman, Dimitri Verdonck, *La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°1, 2004.

Introduction

En matière d'égalité des chances pour les personnes handicapées, on ne peut pas vraiment parler d'une réalité à l'heure actuelle, sans que ce soit non plus de l'ordre de l'utopie. En effet, pour ce qui est des droits, ils sont aujourd'hui reconnus au niveau international. Les principes sont posés, même si dans la pratique ils ne sont pas encore bien appliqués. L'économie sociale peut avoir un rôle important à ce niveau, dans la mesure où elle a une identité spéciale, par sa philosophie : elle représente en Europe environ 10% des entreprises et de l'emploi et est notamment engagée dans la lutte contre les discriminations ainsi que pour une Europe plus sociale. Pour mesurer l'impact et l'importance du secteur, le Comité Economique et Social Européen (CESE) prépare une étude dont les résultats seront présentés lors d'une conférence à la fin de l'été 2007.

De plus, pour pouvoir peser au mieux sur le débat européen, les entreprises européennes d'économie sociale se sont organisées en un groupement européen, la CEP-CMAF (Conférence Européenne Permanente des Coopératives, Mutuelles, Associations et Fondations)¹. Elle prépare actuellement un guide intitulé « *Creating an inclusive society : mainstreaming disability based on the Social Economy example* », en coopération avec le Forum Européen des personnes handicapées. La première version de ce document est à l'heure actuelle ouverte à la consultation des acteurs concernés, il a pour but de fournir des lignes directrices et des exemples de bonnes pratiques en matière d'intégration des personnes handicapées, de présenter des exemples d'entreprises et organisations d'économie sociale intégrant cette approche et de promouvoir une prise en compte transversale de l'intégration des personnes handicapées, en plus d'actions spécifiques. Ces différentes actions s'inscrivent dans le cadre de l'année européenne de l'égalité des chances, qui a pour objectifs de faire connaître leurs droits aux citoyens européens, promouvoir l'égalité des chances pour tous et initier un grand débat sur les avantages de la diversité au sein des sociétés européennes².

1 www.cepcmaf.org

2 En anglais, on parle des quatre « R » : *rights, representation, recognition and respect* (droits, représentation, reconnaissance et respect)

Plusieurs éléments peuvent être présentés en amont de la réflexion sur l'intégration des personnes handicapées :

- La législation existante doit d'abord être mise en œuvre partout, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il serait également positif d'engager une réflexion sur la pertinence d'une directive horizontale sur l'égalité des chances, qui fait actuellement défaut.
- Le terme de « *reasonable accomodation* » doit être précisé : ce concept concerne d'abord le logement mais il ne lui est pas circonscrit et s'applique également à toute une série d'aménagements pour que les personnes handicapées puissent être le plus autonome possible. De même, le terme handicap renvoie à différentes réalités, il est donc nécessaire d'en trouver une définition commune.
- Les syndicats ont un rôle important à jouer dans le cadre de l'adaptation du marché du travail, car sans une adhésion de leur part, rien ne se fera.
- Pour ce qui est de l'intégration des enfants handicapés dans les écoles, plusieurs solutions existent mais elles nécessitent une action commune.
- Trop peu de sites Internet sont aujourd'hui accessibles aux personnes handicapées, il est important de rendre les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) accessibles.

L'année européenne de l'égalité des chances représente une bonne opportunité pour faire avancer la réflexion et l'action sur ces différents sujets. De la même manière, par son engagement, le secteur de l'économie sociale a un rôle important à jouer pour l'intégration des personnes handicapées.

I / Politiques européennes et outils pour atteindre l'égalité des chances

○ Le cadre européen

En matière d'égalité des chances, les actions communautaires trouvent leur légitimité dans l'article 13 du traité³ et s'appuient sur deux directives : la directive Egalité des races⁴ (origine raciale ou ethnique) et la directive Egalité dans l'emploi⁵ (contre les discriminations sur la base de la religion ou des croyances, de l'âge, d'un handicap ou de l'orientation sexuelle), qui ont en commun d'interdire la discrimination dans l'accès à l'emploi, l'emploi et les conditions de travail, l'accompagnement vers l'emploi et l'appartenance à des organisations, avec des mesures supplémentaires dans les domaines de l'éducation, de la sécurité sociale, de la santé, des biens et services et du logement pour la directive sur l'égalité des races. La nouvelle législation impose aux Etats membres de garantir aux victimes le droit d'intenter un recours en justice, de condamner à des amendes les responsables de comportements discriminatoires et d'imposer aux accusés de prouver qu'il n'ont pas eu de comportement discriminatoire. Pour les personnes handicapées, un principe spécifique a été ajouté, qui est celui des aménagements raisonnables (« *reasonable accomodation* »), pour permettre à ces personnes de travailler d'une manière la plus égale possible, sauf si cela implique des charges trop importantes pour l'employeur.

L'année 2007 étant l'année européenne de l'égalité des chances, de nombreuses actions sont menées sur ce thème tout au long de l'année, elles sont coordonnées par l'ensemble des DG et pas uniquement par l'unité égalité des chances de la DG Emploi et Affaires Sociales (EAS) : un groupe interservices a été organisé pour mettre en place des actions communes. Ces actions seront menées en direction du grand public mais aussi de groupes en mesure d'avoir un impact en la matière (législateurs, société civile et partenaires sociaux, autorités administratives, chefs d'entreprises, recruteurs, médias, ...). Une ligne budgétaire spéciale a été dégagée, qui s'élève à 15 millions d'euros, dont 7,35

3 « Sans préjudice des autres dispositions du présent traité et dans les limites des compétences que celui-ci confère à la Communauté, le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen, peut prendre les mesures nécessaires en vue de combattre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

4 2000/43/EC

5 2000/78/EC

millions seront utilisés à l'échelle communautaire pour financer une grande campagne d'information, diverses conférences et sommets sur le sujet, une étude de l'eurobaromètre ainsi qu'une évaluation. Les 7,65 millions restant seront répartis entre les Etats membres et alloués sous forme de cofinancements (à hauteur de 50%), pour accompagner les stratégies nationales et le même type d'évènements qu'à l'échelle communautaire.

o Le rôle des fonds structurels de l'UE et du programme PROGRESS dans la promotion de l'égalité des chances

La politique révisée de Lisbonne cherche à faire de l'Europe une zone plus attractive pour les investissements et l'emploi, à promouvoir le savoir et l'innovation et à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Pour ce qui est de la dimension emploi, l'agenda social représente la feuille de route de l'UE, il vise à promouvoir au maximum le plein emploi et à créer une société plus cohésive, avec une réelle égalité des chances pour tous. Pour mettre en œuvre cette politique, la Commission européenne peut s'appuyer sur la combinaison de différents outils : la législation, la Méthode Ouverte de Coordination et le dialogue social ainsi que sur des instruments financiers (le Fonds Social Européen, le PROGRAMME pour l'Emploi et la Solidarité Sociale, des actions autonomes et les agences européennes). Le FSE est l'instrument dont le budget est le plus élevé, il contribue directement à la mise en place de la stratégie de Lisbonne dans les Etats membres, tandis que PROGRESS soutient des actions à l'échelle communautaire, avec une gestion directe par la Commission et la définition de programmes de travail annuels.

a. Le programme PROGRESS

Ce programme est un programme intégré qui vise à promouvoir l'égalité des chances. Il représente une simplification et une rationalisation des dépenses communautaires dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales. Le budget qui lui est alloué s'élève à 783 millions d'euros pour la période 2007-2013, répartis dans cinq sections :

- l'emploi, en lien avec la stratégie européenne pour l'emploi (23% de l'enveloppe financière) ;

- l'inclusion et la protection sociale, reliés à la Méthode Ouverte de Coordination (30% de l'enveloppe) ;
- les conditions de travail (10%) ;
- la lutte contre la discrimination (principe de non discrimination et prise en compte de ce principe dans tous les politiques, 23% du budget) ;
- l'égalité des genres (principe d'égalité et prise en compte dans toutes les politiques, 12%).

Les objectifs généraux du programme sont les suivants :

- améliorer la connaissance et la compréhension de la situation dans les différents États membres ;
- soutenir le développement d'outils statistiques, de méthodes et d'indicateurs communs ;
- soutenir et accompagner la mise en œuvre des objectifs et de la loi communautaires dans les États membres et mesurer leur effectivité et leur impact ;
- promouvoir la mise en réseau et l'apprentissage mutuel, l'identification et la diffusion des bonnes pratiques ainsi que les approches innovantes à l'échelle européenne ;
- sensibiliser les publics concernés et les citoyens aux politiques et objectifs de l'UE ;
- améliorer la capacité des réseaux clé de l'UE à promouvoir, soutenir et développer les politiques et objectifs de l'UE.

Pour cela, PROGRESS financera des activités analytiques, l'échange et la diffusion de savoir-faire et le soutien aux principaux acteurs actifs dans ce domaine. Le programme s'adresse à un grand nombre d'acteurs : l'ensemble des États membres, les services publics d'emploi et leurs agences, les autorités locales et régionales, les organes spécialisés, les partenaires sociaux, les ONG (en particulier celles organisées au niveau européen), les instituts universitaires et de recherche, les experts en évaluation, les offices nationaux de statistiques ainsi que les médias.

b. Le FSE

En ce qui concerne le FSE, qui fête en 2007 ses cinquante ans, il a pour objectif de :

- augmenter la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises ;
- améliorer l'accès à un emploi durable des demandeurs d'emploi, des personnes inactives, des femmes et des migrants ;
- renforcer l'inclusion sociale des personnes défavorisées et la lutte contre les discriminations ;
- renforcer le capital humain ;
- promouvoir les partenariats entre les acteurs concernés pour les réformes en matière d'emploi et d'inclusion.

Dans le cadre de l'objectif de convergence de la politique régionale 2007-2013, deux autres priorités ont été définies :

- augmenter et améliorer les investissements dans le capital humain ;
- renforcer la capacité et l'efficacité institutionnelles.

Ainsi, que ce soit à travers le programme PROGRESS ou le FSE, plusieurs possibilités s'ouvrent en matière d'action en faveur des groupes victimes de discriminations et notamment les personnes handicapées.

II / Économie sociale et égalité des chances

Le secteur de l'économie sociale est fortement impliqué en matière d'intégration des personnes handicapées. D'une manière générale, il est considéré comme un secteur alternatif, le terme étant utilisé de manière plutôt large : il couvre les activités de toute une série d'acteurs, généralement de petites entités (associations, coopératives, ONG, mutuelles, fondations...), ayant en commun certains principes dont la solidarité (en général aussi bien qu'entre les membres). La politique de la Commission européenne en matière d'économie sociale vise à garantir l'égalité de traitement des entreprises de ce secteur, afin qu'elles puissent agir sur le marché comme toutes les autres entreprises. À titre d'exemple, plusieurs actions peuvent être évoquées :

- En ce qui concerne la politique de concurrence, la Commission a adopté un paquet de mesures permettant notamment le financement des Organisations d'Intérêt Général (OIG) sous certaines conditions.

- Au niveau de la DG Emploi et Affaires Sociales, le programme EQUAL représente une manne financière pour certains types d'entreprises d'économie sociale.
- Plusieurs communications sur les services sociaux d'intérêt général ont été diffusées, ce qui marque la volonté d'une approche juridique de cette question, pour la création d'un cadre général.
- En matière de fiscalité, des taux de TVA favorables pour certaines initiatives des entreprises d'économie sociale sont prévus.
- Pour ce qui est du droit des sociétés, un règlement « coopératives européennes » est passé.

Depuis l'élargissement aux douze nouveaux États membres, un nouveau problème a vu le jour : en effet, dans ces pays, contrairement aux anciens États membres, les entreprises d'économie sociale ne sont pas toujours reconnues et sont souvent assez mal considérées dans la mesure où elles sont associées au fonctionnement en vigueur du temps du communisme. Un important travail de sensibilisation doit donc être fait.

Les entreprises d'économie sociale ont un impact sur l'emploi des personnes handicapées, dans la mesure où elles sont prestataires de service pour l'aide à la recherche d'emploi mais aussi qu'elles sont des employeurs potentiels, en particulier les coopératives (dans les secteurs de l'industrie et des services). Si environ 50% des personnes handicapées ne peuvent pas travailler, les autres sont deux à trois fois plus touchées par le chômage que les travailleurs valides. De plus, dans un contexte où il est demandé aux travailleurs d'être toujours plus flexibles et mobiles, avec des conditions de travail parfois précaires, le secteur de l'économie sociale se différencie en cela qu'il rend possible des missions sur le long terme. Par ailleurs, on peut noter des différences d'un pays à l'autre : en Europe centrale par exemple, les coopératives emploient traditionnellement des handicapés, de même qu'en Italie et en Espagne. Parmi les structures de niveau européen agissant dans ce secteur, la plate-forme des ONG européennes du secteur social, constituée en 1995, représente 40 membres assez divers (réseaux, groupes...). Elle agit dans le domaine de la justice sociale et de la démocratie participative, avec pour principes fondamentaux l'égalité, la solidarité et la non-discrimination. Ses objectifs sont les suivants : renforcer le secteur des ONG sociales, renforcer la démocratie participative et façonner l'Europe sociale par un travail politique. En

matière d'égalité des chances, plusieurs groupes sont organisés, autour de différents types de discrimination, avec une approche la plus représentative possible : par exemple, en ce qui concerne les handicapés, plusieurs groupes ont été constitués, dans la mesure où tous ne sont pas dans la même situation et n'ont donc pas les mêmes besoins. Au niveau de l'organisation, plusieurs réseaux existent, très actifs. Ils cherchent à peser sur la mise en œuvre de directives et d'actions transversales, en partant du principe que les décisions prises les concernant ne doivent pas l'être sans leur consultation préalable (« rien sur nous sans nous ») : par exemple, leur action auprès des institutions européennes a contribué à ce qu'un article permettant la mise en place de mesures de lutte contre toute forme de discrimination, l'article 13⁶, soit intégré au traité d'Amsterdam.

III / Études de cas des organisations de l'économie sociale : la promotion de l'égalité des chances et de la non-discrimination dans la société

- Égalité des chances pour tous dans l'emploi : exemple de la fondation espagnole *Once*

Once est une fondation espagnole sans but lucratif créée en 1988. Sa mission est dirigée dans quatre directions :

- l'intégration complète des handicapés,
- l'amélioration de la qualité de vie,
- la mise en œuvre d'une réelle égalité des chances,
- l'amélioration de l'accessibilité globale.

Pour atteindre ces objectifs, *Once* se base sur deux plans d'action : un plan pour l'emploi, afin d'aider les publics les plus en difficultés (femmes handicapées, personnes avec un handicap entraînant plus de 65% d'incapacité, jeunes handicapés, handicapés de plus de 45 ans) et un plan pour l'accessibilité, pour la promotion d'une vie autonome pour les personnes handicapées à travers la création de produits et services globalement accessibles.

6 Cf supra, note 3

La fondation *Once* a fait de l'égalité des chances un sujet intégré à ses politiques, que ce soit pour le recrutement, qui est adapté afin de donner à chacun les mêmes chances ou pour la gestion au niveau des ressources humaines, avec notamment plusieurs guides (un manuel de l'employé et un du travail en équipe). En matière d'intégration des femmes, l'objectif est d'améliorer les capacités de gestion et les atouts des travailleuses à travers un suivi individualisé. Plusieurs lignes directrices ont également été définies pour promouvoir l'égalité homme-femme. Par ailleurs, un système de subventions a été mis en place, toujours dans le cadre de la promotion de l'égalité, dont peuvent bénéficier toutes les structures espagnoles dont les objectifs correspondent à ceux de la Fondation *Once* (en particulier les associations sans but lucratif) et les handicapés, de manière individuelle. La priorité est donnée aux projets de groupes particulièrement en difficulté. En 2006, 68% des demandes ont été acceptées.

Enfin, dans le cadre de l'année européenne de l'égalité des chances, plusieurs actions spécifiques ont été lancées : des campagnes de sensibilisation dans les médias, une campagne contre la discrimination ainsi qu'une collaboration avec le ministère espagnol en charge de ces questions.

- Produits et services accessibles à tous les citoyens : l'exemple du programme MACIF sourds

La Macif est une compagnie qui propose des assurances-dommages. En 2003, lors d'une assemblée régionale, elle a été interpellée sur les difficultés rencontrées par les personnes sourdes et malentendantes pour effectuer leurs démarches d'assurance. En France, on compte environ cinq millions de personnes avec ce handicap. Dans un premier temps, une étude des besoins spécifiques des sourds et de leurs difficultés a été réalisée, qui a fait apparaître plusieurs façons de vivre la surdité : en effet, si les personnes sourdes ont en commun un lourd déficit de communication et d'information qui peut les couper de toute vie sociale, toutes n'utilisent pas le même mode de communication. Certaines ont recours à la LSF, qui est la langue des sourds, généralement utilisée par les sourds de naissance, tandis que d'autres oralisent, ce qui les sépare en deux groupes avec des problématiques différentes. À partir de ces constats initiaux, la Macif a mis en place un groupe de travail composé de

salariés de la Macif et de personnes sourdes et malentendantes, pour leur rendre l'assurance accessible.

Une première phase d'action a été lancée en 2004, en direction du public le plus fragilisé, à savoir les sourds utilisant la LSF :

- Un dispositif d'accueil en langue des signes a été mis en place, avec plus de 70 conseillers formés en LSF et 80 webcam réparties sur l'ensemble du réseau.
- Des outils simplifiés ont été créés (formulaires spécialement adaptés, numéros de fax et de SMS dédiés, pictogrammes et illustrations du vocabulaire).
- La gestion quotidienne a été simplifiée (numéro de télécopie et mail spécifiques, engagement de réponse selon le même mode dans les 8 heures ouvrées, dialogue via webcam possible avec des gestionnaires spécialisés).
- Le dispositif d'assistance a été adapté (envoi possible d'un message d'assistance via SMS ou fax 24h/24, 7 jours/7).
- Un site Internet spécifique a été lancé (texte et lexique simplifié, traduction en LSF).

Une deuxième phase d'action a été initiée en 2005, en direction des personnes sourdes et malentendantes utilisant le français mais qui subissent un lourd déficit de compréhension :

- une campagne de sensibilisation du réseau a été lancée, pour que les agents comprennent ces personnes et adaptent leur comportement ;
- une cinquantaine de points d'accueil équipés de boucles magnétiques ont été mis en place⁷ ;
- un partenariat avec les grandes fédérations de sourds et malentendants a été conclu, notamment pour donner de la crédibilité à la démarche.

Enfin, en 2006, une troisième phase a été lancée, dont le but était l'amélioration de la protection des sourds et malentendants, afin de répondre à leurs besoins spécifiques : création d'une garantie prothèses auditives et participation à des actions de prévention et de dépistage. En parallèle, dès 2005,

⁷ Ces points d'accueil sont équipés d'un amplificateur assurant la transmission directe de la parole à l'oreille et permettant la transmission d'information dans le respect de la confidentialité

une démarche identique a été amorcée en direction des aveugles et en 2006, les premières actions en leur faveur ont été lancées. En 2007, la Macif a étendu sa démarche à tous les publics handicapés, avec trois grandes thématiques communes à tous les types de handicap : accessibilité à l'assurance, besoins spécifiques en produits et services, communication.

- Dialogue entre parties-prenantes pour l'avancement de l'égalité dans l'accès aux soins médicaux : l'exemple de la Fédération nationale de la Mutualité française

La Fédération nationale de la Mutualité française représente 95% des mutuelles françaises de santé, 38 millions de Français protégés et 2000 services de soins et d'accompagnement (hôpitaux, cliniques, centres de santé, établissements pour la petite enfance...). Elle intervient dans les champs de la complémentaire santé, des soins et de la prévention ainsi que dans l'accompagnement des familles tout au long de la vie. C'est un acteur essentiel de l'économie sociale, qui en suit donc les principes : la solidarité, la liberté, la démocratie et la responsabilité. Partant du constat que les inégalités dans l'accès aux soins augmentent et que ce phénomène touche en premier lieu les personnes les plus démunies (CMU, étudiants) autant que les personnes les plus fragiles (personnes handicapées, âgées), la Mutualité française a engagé une réflexion globale pour promouvoir un égal accès pour tous à des soins de qualité.

Une démarche spécifique a été lancée en direction des personnes handicapées, dans la mesure où elles ont davantage de problèmes de santé et un risque de mortalité prématurée accru tout en bénéficiant de moins de soins préventifs et curatifs que le reste de la population. Généralement, les personnes handicapées ont un accès restreint aux soins primaires (soins dentaires, urgences, prévention, gynécologie, optique...), non liés au handicap, du fait de l'inadaptation des équipements, du manque de formation des généralistes, du manque de temps pour des consultations plus longues, de l'inaccessibilité des structures et du coût des soins. De plus, en raison de l'allongement de l'espérance de vie, du vieillissement de la population et des progrès de la médecine, ce phénomène devrait aller en s'aggravant. Face à ces constats, la Fédération nationale de la Mutualité française a souhaité engager une réflexion et une démarche pour que les acteurs concernés appréhendent mieux les difficultés

afin de trouver des solutions (bonnes pratiques). Ainsi, elle a réuni différents partenaires : la Fédération hospitalière de France, le comité d'entente et l'Assistance publique, puis a saisi la Haute autorité de santé, en juin 2002, pour l'organisation d'une audition publique sur le thème « Santé et accès aux soins des personnes en situation de handicap ». En effet, cette instance, qui est une autorité publique indépendante à caractère scientifique, a pour mission d'évaluer l'intérêt médical des médicaments, des dispositifs médicaux et des actes professionnels, de promouvoir les bonnes pratiques et le bon usage des soins, d'améliorer la qualité des soins et de l'information médicale, d'informer les professionnels de santé et le grand public ainsi que de développer la concertation et la collaboration avec les acteurs du système de santé en France et à l'étranger. Cette audition publique a pour objectif de réunir des experts scientifiques pour établir un état des lieux des données disponibles, mettre en relation la société avec les médecins, proposer des recommandations pour l'amélioration des pratiques. Elle a été inscrite au programme 2007 de la Haute autorité, ce qui permettra de rendre le problème identifiable et trouver des pistes de solution.

Conclusion

Ainsi, à travers ces différents exemples, on constate que des mesures concrètes existent pour que les personnes handicapées aient accès aux mêmes services que les personnes valides et qu'elles ont été engagées par des entreprises du secteur de l'économie sociale.

Si l'année 2007 met l'égalité des chances et la lutte contre la discrimination sur le devant de la scène, les actions engagées nécessitent un engagement à long terme et un soutien des pouvoirs publics qui doivent eux-mêmes s'engager de manière plus ferme dans ce domaine, notamment en ce qui concerne l'application des règles européennes. De plus, l'intégration des personnes handicapées est un élément incontournable pour atteindre l'objectif d'une plus grande cohésion de la société européenne.⁸

8 Pour en savoir plus :

- Site Internet de l'année européenne de l'égalité des chances :
<http://equality2007.europa.eu> ;
- Site Internet de la DG Emploi et Affaires Sociales :
http://ec.europa.eu/employment_social/index_fr.html ;
- Site Internet de la CEP-CMAF, Conférence Européenne Permanente des Coopératives, Mutualités, Associations et Fondations :
<http://www.cepcmaf.org/newsite/fr/home.php?screenheight=768> ;
- Introduction à PROGRESS : site Internet de *Pour la Solidarité*, rubrique working papers
http://www.fondation-solidarite.be/fr/FK_sousrub.php3?id_rubrique=6 ;

Économie sociale et égalité des chances : la prise en compte du handicap